

# Le Centre fribourgeois soutient la réforme de l'AVS



**Mots d'ordre** » Les délégués du Centre Fribourg se sont très majoritairement prononcés en faveur de la réforme de l'AVS, qui

sera soumise au peuple le 25 septembre. Réunis mercredi soir à Villars-sur-Glâne, ils ont approuvé les deux volets du projet (hausse de la TVA et relèvement de l'âge de la retraite des femmes) par 49 voix contre 3, respectivement 46 voix contre 5 et une abstention. Cette réforme est nécessaire pour sauvegarder les rentes futures et assurera à l'AVS un bol d'air jusqu'en 2030, a soutenu la conseillère natio-

nale Marie-France Roth Pasquier. Elle a affirmé que le premier pilier – objet de la votation populaire – est, contrairement à la LPP, une assurance solidaire et non discriminante: «Actuellement, 55% des rentes sont versées à des femmes alors qu'elles sont financées à 66% par des hommes.»

Les délégués ont également appelé, par 48 voix contre 4, à rejeter l'initiative sur l'éle-

vage intensif. La conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach l'a estimée inutile pour défendre la cause animale, puisque la plupart des exploitations helvétiques sont familiales et comptent un nombre raisonnable de bêtes. Une acceptation de l'initiative aurait, selon elle, des effets néfastes sur l'économie et causerait un renchérissement de 20 à 40% de plusieurs denrées alimentaires de base.

Enfin, les délégués soutiennent par 47 oui, 4 non et une abstention la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé. D'après la députée au Grand Conseil Francine Defferrard, l'abolition de l'impôt anticipé sur les obligations suisses nouvellement émises rendra le pays plus compétitif et permettra de rapatrier des emprunts obligataires contractés à l'étranger. »

**MARC-ROLAND ZOELLIG**